



Vous avez des
faibles ressources
et vous rencontrez
des difficultés
à payer vos

FACTURES D'ÉNERGIE ?

(La Métropole du Grand
Nancy peut vous aider

03 54 40 67 77

service-solidarite-logement@grandnancy.eu
ou parlez-en avec votre assistant(e) social(e)

LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT C'EST QUOI ?

Le FSL accorde des aides financières et finance des accompagnements aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement, dont celles d'énergie.

Période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Face à la hausse du coût du gaz et de l'électricité et de ses conséquences sur le budget des familles les plus fragiles, La Métropole du Grand Nancy en lien avec le Département de Meurthe-et-Moselle a pris la décision d'augmenter le montant maximal de l'aide, par personne et pour un an, à 290€ contre 250€ jusqu'alors.

POUR QUI ?

Les conditions pour bénéficier d'une aide financière aux impayés des factures d'énergie :

1. Résider sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy
2. Avoir des ressources inférieures au seuil de pauvreté

1102€/mois pour une personne seule
1984€/mois pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans
2314€/mois pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans

3. Avoir un impayé de facture auprès d'un fournisseur d'énergie
4. Ne pas avoir été aidé depuis un an sur ce fonds

COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour savoir si vous êtes éligible à l'aide du FSL, vous pouvez :

Contactez la Métropole (Service Solidarité Logement)
03 54 40 67 77 | service-solidarite-logement@grandnancy.eu

Si vous êtes déjà accompagné par un travailleur social (CCAS, MDS, association...), parlez-lui en, il pourra vous renseigner.

UNE QUESTION, BESOIN D'INFOS ?

03 54 40 67 77 | service-solidarite-logement@grandnancy.eu

Vous serez aussi conseillé sur les autres aides ou dispositifs existants de nos partenaires